

Proposition du Conseil administratif du 6 février 2019 en vue de l'ouverture de trois crédits budgétaires supplémentaires de 68 422 francs, 84 578 francs et 40 000 francs, soit un montant total de 193 000 francs, destinés à financer un plan d'action municipal de prévention du sexisme et du harcèlement dans l'espace public.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Préambule

En mars 2017, la motion M-1275 intitulée «Harcèlement de rue, ça suffit!» a été déposée au Conseil municipal, invitant le Conseil administratif à mettre en place, en concertation avec le Canton et les parties prenantes concernées, des mesures pour lutter contre le harcèlement de rue.

Suite à une réponse préliminaire donnée à cette motion, un groupe de travail, composé du Service de l'espace public (SEP) et du Service Agenda 21-Ville durable (A21), a mené courant 2018 un travail de réflexion et de consultation auprès des associations ainsi que des services municipaux et cantonaux concernés afin d'élaborer un plan d'action municipal. Ce plan d'action a été adopté par le Conseil administratif de la Ville de Genève lors de sa séance du 6 février 2019. Au vu de l'actualité et de l'importance de mettre en œuvre une action publique déterminée pour lutter contre le sexisme dans l'espace public, le Conseil administratif souhaite lancer dès à présent ce plan. C'est la raison pour laquelle il sollicite un crédit budgétaire supplémentaire de 193 000 francs.

Contexte

Ces dernières années, suite à la médiatisation de plusieurs affaires liées aux violences de genre, au sexisme et au harcèlement de rue, une plus grande attention a été accordée à la parole des femmes. Peu à peu, l'omerta entourant ces questions s'est étiolée, mettant en évidence la gravité de la situation.

Symptôme parmi les plus visibles des violences faites aux femmes, le harcèlement de rue se révèle être un fléau mondial. D'après les chiffres récoltés dans différents pays, on estime ainsi qu'il toucherait 84% des femmes à travers le monde. En Suisse, selon une étude de l'Idiap¹ datant de 2016, il toucherait 72% des Lausannoises âgées de 16 à 25 ans.

¹ <https://bit.ly/2CFWjZI>

Dans le sillage de cette prise de conscience, plusieurs interpellations sur le harcèlement de rue ont été déposées en Suisse, au niveau cantonal et national. Interpellé sur cette question en mars 2017, le Conseil fédéral a notamment estimé que la prévention du harcèlement de rue incombait aux villes, les collectivités locales étant «mieux à même de prendre des mesures qui soient adaptées aux conditions de proximité»².

Principes d'action

D'emblée, le groupe de travail a souhaité élargir la dénomination du plan d'action à «Sexisme et harcèlement dans l'espace public». Le terme «harcèlement de rue» est en effet limité et tend à occulter le fait que la rue n'est de loin pas le seul espace public dans lequel les femmes sont confrontées à des situations de sexisme et de harcèlement. Ces dernières se produisent en effet dans la plupart des lieux publics, tels que les transports, les lieux de fête, les parcs, les espaces sportifs et de loisirs. Cet élargissement tient également compte du fait que les violences faites aux femmes ne se produisent pas uniquement dans la sphère publique, mais également dans la sphère privée.

Au-delà des termes employés, le groupe de travail a placé le plan d'action de prévention du sexisme et du harcèlement dans l'espace public dans un contexte global. Il semble en effet nécessaire de:

1. Replacer le harcèlement et le sexisme dans l'espace public dans le continuum des violences faites aux femmes.

Les violences faites aux femmes prennent des formes multiples (sexisme ordinaire, blagues douteuses, dévalorisation systématique, insultes, coups, viols...) et se produisent dans tous les espaces de leur vie: dans la sphère publique, certes, mais aussi massivement dans la sphère privée. Pour lutter contre le harcèlement et le sexisme dans l'espace public, il est donc indispensable de s'interroger sur les racines de ces comportements, de sensibiliser aux inégalités entre femmes et hommes et d'agir sur le changement des mentalités et des représentations à un niveau plus global.

2. Prendre en compte les articulations entre les différentes formes de discrimination.

Le harcèlement vécu par les femmes dans l'espace public peut être sexiste, mais aussi raciste, lesbophobe ou encore transphobe. Il est important de pouvoir tenir compte, dans les mesures proposées, des articulations existant entre ces différentes formes de discrimination.

²<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefit?AffairId=20173150>

3. Penser des solutions qui soient cohérentes avec les valeurs portées par la Ville.

La thématique du «harcèlement de rue», très médiatisée depuis peu, a été récupérée à de maintes reprises pour justifier des discours xénophobes/racistes («les étrangers sont des violeurs») et/ou paternalistes («protégeons NOS femmes»). Pour ne pas tomber dans ces travers, qui ne permettent en rien de résoudre la question du sexisme dans l'espace public, il s'agit de penser des mesures permettant de transformer les représentations et les pratiques, tant au niveau des individus que des institutions, sans (re)produire des discriminations ou des stéréotypes d'une quelconque nature.

Processus de consultation

Sur la base de ces considérations préliminaires, une série d'entretiens ont été organisés de janvier à juin 2018 avec des services municipaux et cantonaux, des milieux académiques ainsi que des associations actives dans la promotion de l'égalité et la prévention des violences faites aux femmes. Ces échanges ont permis de bénéficier de l'expertise d'acteurs et d'actrices de terrain, spécialisés-e-s dans les enjeux liés au genre, à la jeunesse, à la sécurité et à l'espace public.

Plan d'action

Cinq axes d'actions ont été retenus avec, pour chacun, des objectifs correspondants:

1. la prévention et la sensibilisation: il s'agit de développer et de soutenir des projets de prévention des violences sexistes et sexuelles et de sensibilisation à l'égalité entre femmes et hommes;
2. la formation: l'objectif est ici de sensibiliser les employés et les employées de la Ville de Genève aux enjeux du sexisme et du harcèlement dans l'espace public;
3. l'aménagement, l'appropriation et les usages de l'espace public: il s'agit d'entamer une réflexion sur la thématique «Genre et espace public» à travers plusieurs projets pilotes;
4. la récolte de données: l'idée est de récolter des données qualitatives pour mieux connaître les expériences des femmes à Genève dans l'espace public;
5. le travail en réseau et la coordination: il s'agit de travailler en réseau et de collaborer avec les acteurs et actrices concerné-e-s par la thématique du sexisme et du harcèlement dans l'espace public.

La répression, d'abord identifiée comme potentiel axe d'action, n'a finalement pas été retenue. Plusieurs raisons expliquent cet abandon. En premier lieu,

le cadre légal ne permet actuellement pas de mettre en œuvre des mesures répressives telles que la verbalisation de tous les actes de sexisme et de harcèlement. En particulier, aucune base légale ne punit le harcèlement de rue dans le Code pénal suisse. Aux yeux de la justice, le harcèlement de rue non aggravé peut relever d'ailleurs plus d'un désagrément que d'un délit. De nombreux comportements relèvent d'une lacune juridique. Par ailleurs, les compétences de la Ville en la matière sont limitées. Les mesures identifiées ont également un faible degré de faisabilité et un effet dissuasif non prouvé. Enfin, les résultats de pays ayant choisi de légiférer pour lutter contre le sexisme dans l'espace public, comme la Belgique, sont mitigés, voire contre-productifs.

Actions prioritaires 2019-2021

Comme souligné plus haut, vu la fréquence et la gravité du harcèlement dans l'espace public, il est essentiel que la Ville de Genève s'engage dès à présent et de manière concrète pour lutter contre ce fléau.

Pour la période 2019-2020-2021, un focus spécifique sera ainsi mis sur les thématiques et actions suivantes:

- la prévention et la sensibilisation, à travers une campagne de sensibilisation grand public sur le harcèlement et les violences sexistes dans l'espace public;
- la formation du personnel de l'administration, notamment en intégrant un module de sensibilisation sur la thématique du sexisme et du harcèlement dans l'espace public dans la formation continue des agent-e-s de la police municipale (APM) dès 2020;
- le travail dans l'espace public, et notamment dans les lieux de fête, de rassemblement ainsi que dans les transports publics et les espaces dans lesquels les femmes font l'expérience du sexisme et du harcèlement, avec les mesures suivantes:
 1. Une série de *focus groups*, qui seront menés avec des usagères des lieux de fête et des transports publics sur le territoire de la Ville de Genève, pour mieux connaître les expériences des femmes dans ces lieux spécifiques;
 2. Un projet pilote d'analyse d'une manifestation organisée ou soutenue par la Ville de Genève dans l'espace public et la mise en place des mesures adéquates pour y prévenir le harcèlement et les violences sexistes;
 3. Un projet pilote sur la sécurité des déplacements nocturnes et l'aménagement de l'espace public autour des lieux de fête, dans la continuité du soutien apporté au projet de label «We can dance it», engagé pour une vie nocturne égalitaire.

Délai de réalisation

La mise en place des mesures du plan d'action démarrera dès le crédit entré en force. Elle se poursuivra jusqu'en 2021. Un point de situation sera fait en 2021 et le plan d'action sera ajusté pour la suite.

Estimation des coûts 2019

Pour l'année 2019, le coût de ce plan d'action s'élève à 193 000 francs. Cette somme comprend la création d'un poste d'auxiliaire à 80% dès juin 2019 (68 422 francs), des dépenses à hauteur de 84 578 francs dans la ligne 31 (avec notamment une campagne de sensibilisation du public, la formation des APM et l'organisation de *focus groups* avec des usagères des lieux de fête et des transports publics) ainsi que des dépenses d'un montant de 40 000 francs dans la ligne 36 (soutien à des projets associatifs).

Intégration aux budgets 2020 et 2021

Le coût total de ce plan d'action pour les années 2019 à 2021 est de 853 000 francs, dont 342 000 francs en 2020 et 317 000 francs en 2021. Ces montants devront être inscrits aux budgets 2020 et 2021, sous réserve des arbitrages budgétaires.

Service gestionnaire et bénéficiaire

La coordination et la mise en œuvre du plan d'action seront confiées au Service Agenda 21, en collaboration avec le Service de l'espace public (SEP).

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif trois crédits budgétaires supplémentaires de 68 422 francs, 84 578 francs et 40 000 francs, soit un montant total de 193 000 francs, destinés à financer un plan d'action municipal de prévention du sexisme et du harcèlement dans l'espace public.

Art. 2. – Les charges supplémentaires prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2019.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article premier seront imputées aux comptes budgétaires 2019 au service Agenda 21-Ville durable, cellule d'imputation 1400, politique publique 57, respectivement sur les groupes de comptes 30, 31 et 36.